

OBJET / GAIA

**Impôts locaux :
fixation taux 2020**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
22 juin 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 27
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des sports, en séance publique, sous la présidence de Madame **Eliane AIZPURU**, première adjointe.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepont-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Lilian Hirigoyen, conseillère municipale.

Procuration / Ahalordea : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru, Mme Lilian Hirigoyen à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Aizpuru expose le rapport suivant :

Dans la lignée de la loi de finances pour 2018, la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La réforme de la fiscalité locale prévue par l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, supprime aux communes leur droit de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation. Le taux 2020 retenu est celui voté par le Conseil municipal en 2019 soit un taux de 11,36 % Le produit attendu est celui calculé par l'administration fiscale et notifié dans l'état 1259 COM pour 2020.

Le Conseil municipal est donc invité à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité pour les seules taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB).

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

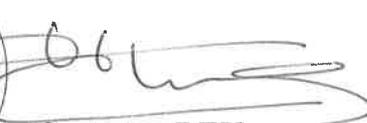
Taxes	Taux votés en 2019	Taux votés en 2020	Bases 2020	Produits 2019
T.F.B.	10,76 %	10,88 %	8 219 000	894 227
T.F.N.B.	25,18 %	25,46 %	62 500	15 913
			TOTAL	910 140

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza